

Mme Warick : J'aimerais que le premier ministre en prenne l'initiative étant donné le chevauchement des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'agit ici de préoccupations globales. Si nous voulons sérieusement apporter des changements, nous devons nous intéresser à la fois aux transports, au logement, au soutien du revenu et à la fiscalité. Le problème doit être abordé à grande échelle.

Mme Westland : Il s'agit en fait réellement d'une sorte de jeu de l'oie. On réussit à faire avancer un peu les questions touchant les handicapés, on gagne quelques cases, puis, tout d'un coup, on repart en arrière, mais quelquefois pas aussi loin que la fois précédente.

Cette progression dépend beaucoup de la lutte permanente entre la mise en oeuvre d'une politique sociale et le règlement de problèmes économiques. Le parcours semble être économique alors que notre pion de politique sociale avance et recule au fur et à mesure. Peut-être devons-nous nous montrer plus créatifs et plus souples dans la façon d'allier politique sociale et économique . . . Il faudrait que nous commencions à voir où elles peuvent se rejoindre plutôt que ce qui les distingue.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 13

Afin d'éliminer les cas de double emploi et de chevauchement qui existent dans les politiques, les lois et les programmes qui s'adressent aux handicapés au Canada, le gouvernement fédéral devrait inscrire la situation des handicapés à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres, qui traitera des questions économiques et sociales. Le gouvernement fédéral devrait également encourager les provinces à se joindre à un groupe de travail formé de représentants gouvernementaux, du milieu des affaires, d'associations syndicales et de personnes handicapées, qui entreprendra un examen approfondi des obstacles auxquels se heurtent les handicapés sur le plan économique et social et sur celui de l'éducation, obstacles qui entravent leur intégration. Ce groupe de travail aura pour mandat, entre autres, d'examiner la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, et de trouver des moyens d'instituer un financement individualisé pour toutes les personnes handicapées.